

DÉBAT PUBLIC

PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5^e édition
2019 - 2021



COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEVRE SOULAINES

La Communauté de Communes Vendevre Soulaines regroupe 38 communes du nord est du département de l'Aube en région Grand Est. Elle accueille sur son territoire les deux seuls centres de stockage de déchets radioactifs en activité et exploités par l'ANDRA : le CIRE de Morvilliers (TFA-VC) et le CSA de Soulaines Dhuis (FMA-VC). De plus, l'ANDRA conduit depuis plusieurs années des investigations géologiques sur le territoire communautaire dans le cadre de sa réflexion portant sur le stockage des déchets FAVL.

Contact

Domaine Saint Victor
10200 Soulaines Dhuis
Tél : +33.3 25 92 59 40
secretariat.ccvs@orange.fr

CAHIER D'ACTEUR N°25

Centres de stockage de déchets radioactifs : Approche territoriale

PRESENTATION GENERALE DU PROPOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEVRE SOULAINES

Tous les trois ans, le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs dresse le bilan des modes de gestion des matières et déchets radioactifs, recense les besoins prévisibles d'installation d'entreposage et de stockage, et précise les capacités nécessaires pour ces installations.

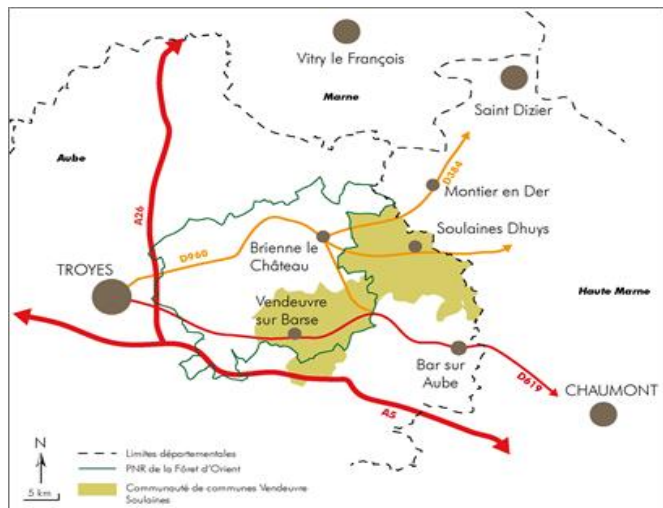
La Communauté de Communes Vendevre Soulaines a souhaité apporter sa contribution à cette démarche puisqu'elle est directement concernée par les deux seuls centres de stockage de déchets radioactifs en activité.

Toutefois, et même si les questions se rapportant à la gestion des déchets radioactifs en général ou celles se rapportant à des sujets transversaux (tels que les impacts sanitaires et environnementaux, les conditions de sécurité et de sûreté) sont essentielles dans l'élaboration du PNGMDR, notre contribution se veut ni technique, ni scientifique. Il s'agit d'apporter un regard plus «territorial» à cette question de la gestion des matières et déchets radioactifs car il ne peut y avoir d'ambition ou de solution sans territoire d'accueil.

Phillippe Dallemagne
Président de la Com. Com. Vendevre Soulaines

UN TERRITOIRE RURAL

La Communauté de Communes Vendeuve Soulaines est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de deux intercommunalités dans le cadre de la mise en œuvre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe. C'est un territoire rural de la région Grand Est qui regroupe 38 communes pour représenter près de 8 000 habitants et qui se situe à l'interface de 3 départements : Marne, Haute-Marne et Aube auquel il appartient.



La Communauté de Communes Vendeuve Soulaines accueille sur son territoire les deux seuls centres de stockage de déchets radioactifs en activité et exploités par l'ANDRA : Le CIRES de Morvilliers (ICPE) pour le stockage des déchets de très faible activité à vie courte qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation en 2003, ainsi que le CSA de Soulaines Dhuis (INB) pour le stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte dont la création est autorisée par le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire fin 1989 pour une mise en service en janvier 1992.

Elle accueille également sur son territoire les investigations géologiques conduites par l'ANDRA dans le cadre de sa recherche de solution se rapportant à la gestion des déchets de faible activité à vite longue (FAVL).

UNE PROBLEMATIQUE NATIONALE A GESTION LOCALE

En France, le nucléaire est la 1ère source de production d'électricité. Elle provient de 58 réacteurs de différents niveaux de puissance constituant un parc réparti sur l'ensemble du territoire national et dont le déploiement avait pour ambition de préserver l'indépendance énergétique de la France.

Mais comme toute activité industrielle, la production d'électricité d'origine nucléaire génère des déchets notamment radioactifs qu'il faut prendre en compte dans des filières dédiées. L'entreposage et le stockage de déchets radioactifs supposent aussi des installations spécifiques et des territoires pour les accueillir.

La Communauté de Communes Vendeuve Soulaines est à ce jour une exception nationale puisque c'est le seul territoire en France qui accueille les deux centres de stockage de déchets radioactifs en activité. La gestion des déchets nucléaire est bien une problématique nationale mais il convient aussi de constater le caractère local de sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, quels pourraient être les efforts de la nation dans son ensemble en faveur d'un territoire qui consent des efforts particuliers au service de l'intérêt national ?

Ces espaces, qui comme la Communauté de Communes Vendeuve Soulaines présentent des caractéristiques géographiques particulières, pourraient s'apprécier comme des Zones d'intérêt National, un concept initié par les députés Bouillon et Aubert dans un rapport d'information sur la gestion des matières et déchets radioactifs et déposé à la présidence de l'Assemblée nationale au nom de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire le 3 juillet 2013.

Extraits des pages 92 et 93 du rapport d'information :
« Le choix de confier à l'énergie nucléaire civile un rôle structurant dans le bouquet énergétique français est le

résultat de décisions nationales successives, que les alternances démocratiques et les majorités successives n'ont pas remises en cause. La gestion des déchets de cette industrie revêt donc le même caractère d'intérêt national que celui qui s'attache à la production d'électricité d'origine nucléaire et les populations qui acceptent d'accueillir ces déchets sur leur territoire sont en droit d'attendre une reconnaissance collective à la mesure de l'effort qu'elles consentent. »

« Le caractère d'intérêt national de ce territoire serait reconnu par un texte spécifique, soumis au vote solennel du Parlement et placé au sommet de notre ordre juridique, de sorte qu'il serait totalement préservé des arbitrages, intérêts et décisions purement circonstanciels. »

« Il appartiendra à ce texte et à ses mesures d'application d'organiser l'effort que la nation dans son ensemble aura naturellement à cœur de consentir en faveur d'un territoire qui consent des efforts particuliers pour le service de l'intérêt général. Cet effort traduira la confiance collective nationale dans l'avenir de ce territoire et la volonté de réaffirmer sa place au cœur d'un avenir partagé. »

LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES SATELLITES A LA GESTION DES DECHETS NUCLEAIRES

D'une manière générale, les activités nucléaires génèrent des emplois et contribuent au développement de leur territoire d'accueil.

Le territoire de la Communauté de communes Venduvre Soulaines s'inscrit lui aussi dans cette dynamique. Ainsi, l'ANDRA représente entre 500 et 600 emplois directs et indirects sur le territoire. C'est aussi le premier contributeur à la fiscalité directe locale, mais surtout son activité est viable dans le temps, sans risque de fermeture impromptue de site ou de délocalisation. L'agence contribue ainsi au développement du territoire puisqu'au-delà du niveau de ses contributions à la fiscalité, c'est surtout la lisibilité dans le temps qui a rendu possible la mise en œuvre de projets de territoire ambitieux portant sur le triptyque « Population-Emploi-Services ».

Le territoire a constaté également le développement d'activités économiques satellites en lien avec les activités des centres de stockage. Mais, pour autant, ce

n'est pas la seule ambition du territoire. Il convient d'être vigilant avec ce qui pourrait s'apparenter à un risque identitaire, c'est-à-dire n'être identifié en termes de développement économique que par l'activité en lien avec le nucléaire.

C'est pourquoi il est important de démontrer que l'activité nucléaire est compatible avec d'autres composantes des territoires telles que le tourisme (y compris le tourisme vert), l'environnement et la vie locale en s'appropriant des sujets transversaux par nature, mais majeurs sur le fond, tels que les impacts sanitaires et environnementaux, les conditions de sûreté et de sécurité des installations, et même de la gouvernance. Ces questions ont toutes leur place dans le débat public et dans le PNGMDR.

LA FORMATION

Dans une société avec des taux de chômage importants, et dont les schémas nationaux se retrouvent à l'échelon local, l'accueil d'installations nucléaires peut représenter une opportunité pour développer des actions de formation qui répondraient dans le même temps aux exigences d'excellence de la filière nucléaire.

Le premier axe de formation à considérer concernerait la formation initiale sur un large spectre de compétences et de niveaux de qualification : CFA, Lycée technique, IUT, Université, Ecoles d'ingénieur (Université de Technologie de Troyes, Ecole polytechnique féminine, ESC pour quelques exemples d'illustration locaux).

Le second axe pourrait concerner des formations qualifiantes et/ou diplômantes intervenant dans un contexte plus général de formation tout au long de la vie professionnelle. Ce même principe trouverait à s'appliquer dans des bassins d'emploi qui ont connu des difficultés économiques suite à la fermeture de sites industriels ou à toute autre contexte local.

La prise en compte du volet formation semble d'autant plus importante lorsqu'elle est considérée sous le prisme de la gestion des déchets radioactifs et dans le contexte prochain de déconstruction des centrales et de leurs réacteurs qui semble s'amorcer.

L'AVENIR ?

Le territoire de la Communauté de Communes Venduvre Soulaines est de nouveau sollicité pour

l'implantation d'un nouveau centre de stockage de déchets radioactifs. En substance, l'ANDRA conduit actuellement des sondages géologiques afin d'étudier la possibilité d'implanter un centre de stockage pour les déchets de type FAVL – Faible activité à vie longue. De plus, l'ANDRA étudie également un projet d'extension de capacité du centre de stockage TFA de Morvilliers pour porter sa capacité de 650 000 à 1 000 000 m³ considérant les besoins recensés lors du dernier PNGMDR.

Si aujourd'hui la question de l'acceptation, ou non, d'un nouveau centre de stockage n'est pas d'actualité, pour autant notre attachement aux questions se rapportant à la sûreté et à la sécurité a été clairement exprimé. C'est un principe qui ne peut souffrir d'aucun compromis. Autre condition tout aussi indispensable, c'est un accompagnement fort et bienveillant de l'Etat, de l'ANDRA et des producteurs de déchets.

En filigrane de ces deux impératifs, ce sont bien les questions se rapportant à la confiance et à l'éthique qui se posent. Ces deux notions porteuses de sens et de valeurs doivent permettre de créer les conditions d'une réflexion sereine permettant de répondre à une simple question : Quel est l'intérêt pour le territoire ?

CONCLUSION

L'approche territoriale connaît autant d'analyses et de réalités qu'il existe de territoires différents. Chacun à son histoire et ses spécificités. Il nous a semblé important de partager un peu de notre histoire, de notre expérience et de nos attentes dans le cadre du PNGMDR.

Le territoire doit constituer un élément à part entière de la réflexion se rapportant à la gestion des matières et déchets radioactifs, sans se limiter à la définition de ses caractéristiques physico-chimiques car accueillir un centre de stockage de déchets radioactifs n'est pas un acte anodin.

En 1984, lors de l'implantation du centre de stockage, 85% de la population locale était contre car il n'y avait pas d'information, pas de communication et donc pas de confiance. Aujourd'hui, l'ANDRA et les centres de stockage sont acceptés par la grande majorité des populations de notre territoire. Cette acceptation est le fruit d'un long processus qui a permis de créer une relation de confiance. Mais il faut toujours rester vigilant car si la confiance s'inscrit dans un processus à long terme, elle reste néanmoins fragile. Derrière tout projet, il y a des Hommes et c'est leur capacité à dialoguer qui permettra de créer les conditions d'une confiance qui s'inscrit dans la durée.